



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

Projet : Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	Expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques forestières et relatives aux plantes aromatiques et médicinales (EN8)
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Individual Contract"/>
<i>Durée du contrat :</i>	01 an renouvelable
<i>Durée de la mission :</i>	20 semaines réparties sur toute la durée du projet
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible
<i>Superviseur :</i>	Sous la supervision de l'analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques forestières et relatives aux plantes aromatiques et médicinales (PAM) collabore activement avec le Coordonnateur national et le Conseiller technique en chef du projet.

II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées, en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création d'incitatifs additionnels pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des ressources génétiques et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, par suite d'une large consultation avec les parties prenantes, pour faciliter l'accès aux ressources génétiques et permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources. L'APA représente également une opportunité de reconnaître et valoriser l'apport des connaissances traditionnelles détenues par les communautés locales.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre efficace de la loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'APA, conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya.

Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le renouvellement du contrat, s'il y a lieu, sera fondé sur une évaluation positive des résultats du titulaire.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

RESUME DE LA MISSION

L'expert national en inventaire et en valorisation des ressources génétiques forestières et ressources génétiques relatives aux plantes aromatiques et médicinales (EN8), recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur national, le Conseiller technique en chef, et les autres experts (internationaux et nationaux) recrutés dans le cadre du projet.

L'expert aura pour principale mission de réaliser un inventaire des ressources génétiques forestières et ressources génétiques relatives aux plantes aromatiques et médicinales susceptibles de faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'APA, inventaire qui sera intégré dans le système de gestion de bases de données sur l'APA. Pour cela il collaborera étroitement avec l'expert en élaboration de bases de données et en organisation de l'information sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées (EN7) ; en outre il contribuera à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable découlant de leur utilisation.

Il est attendu que les livrables de l'expert (inventaires, documents, études, etc.) soient élaborés d'une part sur la base de de recherches documentaires et bibliographiques, d'enquêtes et de questionnaires, de visites, et d'entretiens directs avec les institutions nationales concernées par ces ressources génétiques, et fassent l'objet, d'autre part, de présentations en réunion thématique et/ou atelier rassemblant les parties prenantes et acteurs-clés, concernés par le domaine (y compris le Comité technique d'appui au Projet), pour évaluation, ajustements utiles et validation préliminaire des produits.

PRINCIPALES TACHES

- Évaluer l'état des connaissances nationales sur les ressources génétiques (RG) forestières et les RG relatives aux plantes aromatiques et médicinales (PAM) et répertorier les informations disponibles (documents, thèses, publications et rapports) et les pratiques existantes concernant l'accès aux RG

forestières et aux PAM et à leur l'utilisation, incluant (s'il y a lieu) les pratiques de consultation, d'implication ou de partage des avantages au bénéfice des populations locales ;

- En coopération avec l'expert national en ressources génétiques et en dialogue avec les institutions nationales de recherche (EN3), réaliser :
 - Un inventaire actualisé des RG forestières et des RG relatives aux PAM, mettant en relief leurs caractéristiques, leur potentiel valorisable, leur localisation géographique in situ ou ex situ, et les connaissances traditionnelles qui leurs sont associées
 - Un inventaire des institutions/Universités conduisant des recherches sur les ressources génétiques forestières et celles relatives aux PAM, portant notamment sur leur composition biochimique, leurs caractéristiques génétiques, leurs usages sylvopastoraux, aromatiques, médicaux, etc., et des institutions/universités conduisant des recherches sur les usages traditionnels ou les connaissances locales associées aux RG forestières et aux PAM ;
- En collaboration avec l'expert national en élaboration de bases de données en organisation de l'information (EN7), créer une base de données sur les RG forestières et les RG relatives aux PAM et contribuer à la mise sur pied du Système de gestion de bases de données (SGDB) sur l'APA ;
- Participer à la conception et à l'animation de sessions de formation, programmées en ce domaine, visant à renforcer les capacités de diverses catégories d'acteurs en matière d'APA, particulièrement les institutions et acteurs concernés par les RG forestières et les PAM ;
- Participer aux réunions et ateliers organisés dans le cadre du projet et contribuer à la rédaction du rapport final du projet.

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)*

- Document de synthèse sur l'état des connaissances nationales sur les ressources génétiques (RG) forestières et les RG relatives aux PAM, comprenant une bibliographie détaillée (publications, thèses, rapports) ;
- Inventaire et localisation des RG forestières et des PAM, mettant en relief leurs caractéristiques et leur potentiel valorisable ;
- Inventaire des institutions/Universités conduisant des recherches sur les RG forestières et les PAM, et des institutions/universités conduisant des recherches sur les usages traditionnels ou les connaissances locales associées aux RG forestières et aux PAM ;
- Base de données préliminaire sur les RG forestières et les PAM (bibliothèque numérique), compatible avec le Système de gestion des bases de données (SGBD) sur l'APA qui sera élaboré dans le cadre du projet
- Contribution au développement du programme de formation sur l'APA, en direction des chercheurs et autres acteurs chargés de la gestion et de la gouvernance des ressources biologiques forestières et des RG relatives aux PAM.

Observations : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

V. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (MSc) en agronomie ou foresterie ou autre discipline pertinente.
<i>Experience:</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une expérience professionnelle confirmée dans les études ou la recherche sur les ressources génétiques forestières et les PAM - Expérience établie dans la conduite de sessions de formation et dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes) ; - Une expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) ou dans le Protocole de Nagoya est un atout.
<i>Langues:</i>	La parfaite maîtrise de l'arabe et du français est requise
<i>Autres qualifications:</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement, à la biodiversité, aux ressources biologiques et aux ressources génétiques ; - Une bonne connaissance de la CDB et du Protocole de Nagoya et une bonne compréhension des décisions et processus de l'APA est un atout ;

- Aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi qu'à finaliser et présenter des travaux avec une bonne qualité technique ;
- Aptitude à établir des relations solides avec les vis-à-vis et à répondre positivement aux commentaires
- Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- o CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- o Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé ;
- o Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission.

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables). Le candidat doit détailler le calcul de son offre financière, y stipulant les frais de voyage, les indemnités journalières, et le nombre de jours de travail prévus. L'offre doit être exprimée en Dinars algériens.

VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. EVALUATION TECHNIQUE

Critère technique		Note
1	Qualification académique	15
2	Expérience professionnelle confirmée dans les études ou la recherche sur les ressources génétiques forestières et les PAM Et Une expérience établie dans la rédaction de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes).	35
3	Connaissance et compréhension du contexte national sur les questions liées à l'environnement, à la biodiversité, aux populations locales et aux connaissances traditionnelles	15
4	Expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) ou dans le Protocole de Nagoya	5
Total		70

B. EVALUATION FINANCIERE

Les offres qualifiées ayant obtenues 70% du total des points à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins distante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

C. NOTE GLOBALE

Les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG). Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

VIII. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email procurement.project.dz@undp.org, en indiquant comme objet « **Expert RG forestières et PAM – Projet APA** ».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écarter toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.

